

bulletin d'information  
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du  
**SNADEM – UNSA**

Syndicat National  
des Professeurs  
pour l'enseignement  
du DESSIN  
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE  
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social  
Bourse du Travail  
3, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43  
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : [snadem@wanadoo.fr](mailto:snadem@wanadoo.fr)  
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €  
Abonnement 1 an : 1,52 €  
Abonnement +  
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :  
Bernard SUISSE

Imprimé au siège du  
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire  
N° 1009 S 07012  
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2007 – 2008

N° 76 supplément 1

Octobre – Novembre - Décembre  
2007

**MARDI 20 NOVEMBRE  
AVEC L'UNSA-ÉDUCATION  
LE SNADEM APPELLE  
TOUS LES PROFESSEURS  
DE LA VILLE  
A CESSER LE TRAVAIL  
ET A SE JOINDRE  
AU MOUVEMENT NATIONAL DE  
PROTESTATION**

**➔ CONTRE LA BAISSSE DU  
POUVOIR D'ACHAT  
➔ POUR LA DEFENSE DU  
SERVICE PUBLIC  
➔ CONTRE LES RÉGRESSIONS  
SOCIALES**

**LES PROFESSEURS DE LA  
VILLE MANIFESTERONT A  
PARTIR DE 14h DE LA PLACE  
D'ITALIE AUX INVALIDES**

# La mobilisation s'impose...

Éditorial par Bernard Suisse  
Secrétaire général

Les fonctionnaires sont de plus en plus riches, les économistes du gouvernement l'assurent, et ils étayaient cette affirmation par des tableaux, des courbes, des statistiques, de savants calculs qui ne peuvent que laisser perplexes les intéressés. Eux n'ont pas forcément sous la main l'arsenal de documentation qui permettrait de le prouver, mais ils se sentent un peu plus pauvres année après année. Bien sûr, le prix des téléviseurs LCD, des ordinateurs et des consoles de jeux est en baisse significative. L'ennui, c'est qu'on n'en achète pas tous les jours. En revanche les loyers, les produits laitiers, la volaille, les assurances et les mutuelles, les dépenses de santé, les fournitures scolaires, les transports, les fruits et légumes, la baguette, le plein de carburant et bientôt le poisson ne cessent d'augmenter. Même le chocolat participe au mouvement. Les fonctionnaires ont perdu 6% de pouvoir d'achat depuis 2000. Ils en perdront sans doute encore au moins 1% cette année car, pour la plupart, 2007 sera une année blanche. N'ayant pas le pouvoir de s'octroyer unilatéralement une augmentation de salaire de plus de 200%, ils vont devoir suivre les conseils avisés de la ministre de l'Économie et du Budget : puisque l'essence est trop chère, faites du vélo ou marchez ! Et en y réfléchissant bien, le chocolat n'est pas forcément indispensable dans une alimentation saine. Belle illustration de la boutade de Coluche : « Dites-moi de quoi vous avez besoin, je vous apprendrai comment vous en passer ! »

Pour apaiser ces inquiétudes, le ministre a proposé le 26 octobre dernier quatre mesurètes dont on jugera vite de l'effet sur nos rémunérations. Une seule pourrait bénéficier dans notre corps à quelques collègues : l'indemnité de sommet de grade pour les agents qui stagnent depuis cinq ans ou plus au dernier échelon de leur grade terminal (si toutefois cette mesure s'applique à la Ville). Pour le reste, inutile d'espérer quelques euros en plus sur nos feuilles de paye, les dispositions ne nous concernent pas et ne vont aider qu'une infime minorité d'agents. La revalorisation du point indiciaire, seule mesure équitable et efficace pour redonner des couleurs à notre pouvoir d'achat, a été balayée d'un revers de manche.

Mais, même s'il constitue une préoccupation quotidienne, ce pouvoir d'achat en berne ne sera qu'une raison parmi bien d'autres de participer au grand mouvement national de protestation du 20 novembre. Il en est de moins immédiates, de moins visibles, mais tout aussi sournoises et qui s'annoncent catastrophiques à plus ou moins long terme pour notre qualité de vie et celle de nos enfants : la casse systématique du service public, de la justice, du système de santé, du système de retraite, du système éducatif, la précarité érigée en modèle social, la paupérisation des plus âgés et des plus jeunes, ce ne sont pas les sujets d'inquiétude et de mécontentement qui manquent.

C'est pourquoi toute l'équipe du Snadem, avec l'UNSA et l'ensemble des organisations syndicales sera dans la rue le 20 novembre prochain. Elle espère vous y retrouver.

**Sommaire** : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : journée d'action avec l'UNSA ◆ page 4 : programmes et instructions ◆ page 5 : promotions – droit et consignes de grèves ◆ page 6 : droit et consignes de grèves (suite) ◆ page 7 : d'une circulaire l'autre – une collègue créative – pensez-y – petites annonces ◆ page 8 : les cotisations du snadem – bulletin d'adhésion ◆ ce numéro comporte un encart de quatre pages numérotées 9, 10, 11, 12 ◆

# JOURNÉE D'ACTION

## AVEC L'UNSA

### **JE** SERAI EN GRÈVE LE 20 NOVEMBRE

Le ministre de la Fonction publique a fait des annonces concernant le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique. Elles se résument à des mesures catégorielles: indemnités pour les sommets de grade, heures supplémentaires, paiement de jours de RTT aux possesseurs d'un compte épargne-temps etc. Pour l'UNSA, ces décisions ministérielles sont inacceptables car elles ne répondent en rien aux légitimes attentes des fonctionnaires. Elles sont de plus profondément injustes. En effet, elles tendent à diviser les personnels entre les différentes catégories et entre les trois versants de la fonction publique. C'est la notion même d'égalité de traitement entre les agents qui est remise en cause.

Les fédérations de la Fonction publique UNSA, CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires, CFTC considèrent que les deux revendications prioritaires, **le pouvoir d'achat et l'emploi public**, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement. Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour **un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous**, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la Fonction publique.

**Elles appellent à la grève le 20 novembre prochain.**

**Le SNADEM invite tous les professeurs de la Ville de Paris à cesser le travail ce jour-là et à se joindre massivement à la grande manifestation réunissant l'ensemble des fédérations et des confédérations.**

**Départ à 14 heures – Place d'Italie sous les ballons UNSA.**

**Le cortège se rendra aux Invalides via avenue des Gobelins, Bd de Port-Royal, Bd du Montparnasse, Bd des Invalides. À l'heure où nous imprimons, ce parcours reste à confirmer. Nous adresserons un mail à tous les collègues dont nous possédons l'adresse électronique et nous vous invitons à consulter notre site Internet :**

**<http://www.snadem.com>**

# Programmes et instructions...

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernière circulaire, nous publions dans ce numéro les programmes et instructions officielles de nos disciplines au cycle II (grande section de maternelle, CP et CE1 - Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Hors-série N° 5 du 12 avril 2007). L'heure étant à la transversalité, les directives officielles imposent de connaître la totalité des programmes de toutes les disciplines. Nous publions donc sur notre site Internet l'intégralité des programmes de nos trois disciplines et nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère de l'Éducation nationale pour avoir connaissance de la totalité du texte.

La suppression pure et simple du samedi matin a été officiellement annoncée. Dès la rentrée 2008, la semaine scolaire passera donc de 26 à 24 heures (72 heures de classe en moins sur l'année scolaire, les 36 heures annuelles de concertation ne sont pas remises en question), avec « 2 heures de soutien pour les 15% d'élèves les plus en difficulté. » Toutefois, le flou le plus complet persiste encore quant à l'organisation et aux modalités de ce soutien (fins d'après-midi, pauses de midi, mercredi matin ?). Il n'en demeure pas moins qu'une révision des programmes doit nécessairement intervenir pour expliciter ce qui doit être sacrifié ou réduit. Les deux tableaux suivants reproduisent les horaires actuellement en vigueur pour chaque cycle :

<b>CYCLE II (grande section de maternelle CP – CE1)</b>		
<b>DOMAINES</b>	<b>HORAIRE MINIMUM</b>	<b>HORAIRE MAXIMUM</b>
<b>Maîtrise du langage et langue française</b>	9 h	11 h (10 h en classe de CE1)
<b>Vivre ensemble</b>	0 h 30 (débat hebdomadaire)	
<b>Mathématiques (2)</b>	5 h	6 h
<b>Découvrir le monde</b>	3 h	3 h 30
<b>Langue vivante étrangère (CE1)</b>	1 h 30	
<b>Éducation artistique</b>	3 h	
<b>Éducation physique et sportive</b>	3 h	

<b>CYCLE III (CE2 – CM1 – CM2)</b>				
<b>DOMAINES</b>	<b>CHAMPS DISCIPLINAIRES</b>	<b>MINIMUM</b>	<b>MAXIMUM</b>	<b>HORAIRE DU DOMAINE</b>
<b>Langue française, éducation littéraire et humaine</b>	<b>Littérature (parler, dire, écrire)</b>	3 h 30	4 h 30	12 h
	<b>Étude de la langue (grammaire)</b>	2 H 30	3 h 30	
	<b>Langue vivante étrangère</b>	1 H 30		
	<b>Histoire et géographie</b>	3 h.	3 h 30	
	<b>Vie collective (débat réglé)</b>	0 h 30		
<b>Éducation scientifique</b>	<b>Mathématiques</b>	5 h	5 h 30	8 h
	<b>Sciences expérimentales et technologiques</b>	2 h 30	3 h.	
<b>Éducation artistique</b>	<b>Arts plastiques</b>	3 h		3 h
	<b>Éducation Musicale</b>			
<b>Éducation physique et sportive</b>		3 h		3 h
<b>Maîtrise du langage et de la langue française</b>		13 h. réparties dans tous les champs disciplinaires		
<b>Éducation civique</b>		1 h. répartie dans tous les champs disciplinaires 0 h. 30 pour le débat hebdomadaire		

Si l'on fait le compte de l'horaire minimum prévu pour l'ensemble du programme, on voit qu'il est de 25 heures pour le cycle II et de 26 heures pour le cycle III. Il va donc falloir dès la rentrée sacrifier une ou deux heures d'enseignement (un comble pour un gouvernement qui a fait du « plus » son fond de commerce). Il paraît peu probable qu'on s'attaque à l'éducation physique et sportive, puisque le ministre a donné des consignes dès la rentrée pour que la totalité des heures soit réellement effectuée. Nous attendons donc avec impatience – et quelques inquiétudes - les nouvelles instructions officielles. Nous sommes également inquiets sur l'accueil qui sera réservé aux ateliers dans un emploi du temps réduit qui ne laissera guère de marge de manœuvre. Bien des collègues qui groupaient deux heures un samedi sur deux pour effectuer leurs ateliers vont devoir trouver un nouveau mode de fonctionnement qui risque de perturber quelque peu l'organisation de leur école.

## ***Promotions...***

---

La Commission Administrative Paritaire N° 52 chargée d'entériner les promotions des professeurs de la Ville pour l'année scolaire 2006-2007 s'est enfin réunie avec un retard considérable le 23 octobre dernier (à la place du 18 initialement prévu et reporté pour cause de grève de transports). Certaines promotions ont donc été prononcées avec 14 mois de retard. Si le rappel financier peut s'avérer conséquent, en revanche, c'est de l'argent dont les collègues n'ont pas pu profiter en temps et heure alors qu'ils y avaient légitimement droit.

Lors de la tenue de la Commission, les élus paritaires du Snadem ont vivement dénoncé le retard sans précédent de cette procédure et ont fait part de leur mécontentement en ce qui concerne les documents difficilement exploitables qu'on leur a remis pour préparer cette CAP. M. Dagnaud, président de la Commission, a reconnu qu'il y avait eu d'évidents dysfonctionnements informatiques, mais que la DRH s'engageait à les résoudre pour les prochaines promotions et à proposer aux représentants du personnel des listings suffisamment précis et détaillés pour leur permettre d'exercer pleinement leur mission de contrôle et d'information.

À l'issue de cette commission, 195 promotions ont été prononcées, dont 66 au grand choix, 75 au choix et 54 à l'ancienneté. La DRH nous a indiqué que tous les efforts seraient faits pour que les nouveaux salaires et les rappels soient imputés sur les bulletins de salaire du mois de novembre. Tous les collègues qui participaient à ces promotions ont été personnellement informés par les élus paritaires du Snadem des résultats de la Commission les concernant.

Pour l'année scolaire en cours, nous espérons que les promotions pourront se tenir dans des délais décentes, mais l'expérience nous a hélas montré que les élus accaparés par les campagnes électorales avaient souvent d'autres priorités les années d'élections (Municipales au printemps 2008).

## ***Droit et consignes de grève...***

---

La période qui commence promet d'être fertile en mouvements sociaux qui risquent de se bousculer et qui ne nous laisseront peut-être pas la possibilité de vous informer en temps utile par voie postale. Aussi, nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site Internet. Les collègues qui nous ont fourni leur adresse email à jour seront tenus au courant des éventuelles actions par voie électronique. Il nous paraît opportun de rappeler certaines notions et de faire le point sur les questions qui se posent à l'occasion d'une grève. Nous donnerons d'abord l'état du droit sur la question puis les consignes syndicales en cas de grève.

**La grève est un droit fondamental, garanti par la constitution et le statut général des fonctionnaires.**

### **PEUT-ON ETRE ASTREINT A TRAVAILLER UN JOUR DE GREVE ?**

On parle quelquefois de réquisition, or elle ne peut s'appliquer qu'en vertu de la loi du 11 juillet 1938 (organisation en temps de guerre) et de l'ordonnance du 7 janvier 1959. Ce terme est souvent un abus de langage destiné à faire pression sur les personnels.

La récente loi sur le service minimum qui permettrait de réquisitionner des fonctionnaires ne s'applique pas (encore) à l'Éducation nationale, mais il est probable qu'on y songe très fort en haut lieu.

## **FAUT-IL S'INSCRIRE SUR LES LISTES DE GREVISTES ?**

A l'exception des enseignants de l'enseignement supérieur qui remplissent des attestations journalières de service, les personnels n'ont pas à s'inscrire sur des listes de grévistes ; ...et il faut le refuser !

Il appartient en effet aux chefs de service de prendre les mesures nécessaires pour constater l'absence de service fait. C'est aux personnels non grévistes et absents à faire la preuve qu'ils étaient en absence réglementaire ce jour là !!

La Dasco a mis en place un système sous forme d'une feuille d'état de présence qui devrait lui être renvoyée après chaque grève. Le Snadem a émis de grandes réserves sur cette procédure. En effet, ce document est individuel alors qu'il devrait, en toute transparence, être collectif.

Nous réitérons notre consigne :

Doivent renvoyer le document pour éviter les retenues de salaire :

- les collègues qui ont assuré normalement leurs cours (attention ! Il ne nous appartient pas de faire de la garderie ou de prendre des classes qui ne seraient pas régulièrement prévues à l'emploi du temps du professeur ce jour-là).
- Les collègues qui n'étaient pas grévistes mais qui n'ont pu assurer leur service un jour de grève pour des motifs incontestables qu'ils doivent préciser sur le document (écoles fermées ou absence de transports).

**Les collègues grévistes ne doivent rien renvoyer et ne sont tenus de répondre à aucun questionnaire, avant ou après le mouvement auquel ils ont participé.**

## **COMMENT SE FAIT LA RETENUE DE SALAIRE ?**

Les fonctionnaires et agents de l'Etat sont soumis à la règle du 1/30e indivisible (loi du 21 janvier 1961 modifiée). C'est-à-dire que tout arrêt de travail ne dépassant pas une journée sera sanctionné par une retenue du 1/30e de l'ensemble de la rémunération (salaire et indemnités) quelle que soit la durée du service de ce jour-là.

Supprimée en 1982, cette règle a été rétablie en 1987 (art 89 de la loi 87-588 du 30 juillet 1987 – dit « amendement Lamassoure »).

Les Professeurs de la Ville de Paris comme tous fonctionnaires et agents des collectivités, des établissements publics industriels, restent soumis à la loi 82-889 du 19 Octobre 1982, c'est-à-dire que pour une grève d'une heure ou moins, la retenue est de 1/60<sup>e</sup>, et pour une grève de plus d'une heure et de moins d'une demi-journée, la retenue est de 1/50e. Pour une journée, la retenue est de 1/30e.

Une question épineuse est posée par le temps partiel. Dans la pratique, les retenues étaient faites le plus souvent sur le 1/30e du traitement réellement perçus. Cependant un jugement du Tribunal Administratif de Marseille, en date du 22 janvier 1987 a considéré que l'assiette à prendre en compte pour la retenue du 1/30e pour absence de service fait devait être celle du traitement à temps plein, même si la personne travaille à temps partiel, et quel que soit ce temps partiel. Ce jugement n'a pas donné lieu à appel, et il n'y a pas de jurisprudence émanant du Conseil d'Etat sur cette question.

Pour une grève de 24 heures, comme celle du 20 novembre, la retenue de 1/30e du salaire brut s'appliquera à tout le monde. Pour les collègues grévistes qui ne travailleraient qu'une partie de cette journée, c'est à l'administration de vérifier les emplois du temps afin d'appliquer la retenue qui correspond à la bonne quotité.

### D'une circulaire l'autre...

<b>Mardi 2 octobre</b>	Les élus paritaires du Snadem rencontrent les nouveaux stagiaires d'éducation musicale
<b>Jeudi 4 octobre</b>	Le Snadem participe au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Commune de Paris
<b>Vendredi 12 octobre</b>	Réunion de pré-CAP administration - élus paritaires du Snadem
<b>Mardi 16 octobre</b>	Les élus paritaires du Snadem rencontrent les nouveaux stagiaires d'arts plastiques
<b>Mardi 23 octobre</b>	Les élus paritaires du Snadem siègent en CAP pour les promotions 2006-2007
<b>Vendredi 26 octobre</b>	Le Snadem en séance avec les autres syndicats de l'Unsa-Administrations parisiennes
<b>Jeudi 15 novembre</b>	Bureau Fédéral Régional de l'Unsa-Éducation
<b>Mardi 20 novembre</b>	Journée nationale d'action et de grève

### Une collègue créative...

Notre collègue d'éducation musicale, Karine THOMAS vient de voir édités deux de ses chansons (« *Dors mon tout petit enfant* » et « *Le clown triste* ») sous son nom de jeune fille Karine CHOUAL aux éditions A CŒUR JOIE

Vous pouvez dès à présent prendre connaissance de ses créations sur le site :

**<http://edacj.musicanet.org>**  
rubrique « Nouveautés »

Vous pourrez y consulter quelques pages de ces partitions et également en écouter de courts extraits.

Le Snadem se réjouit de voir reconnu le travail de création de notre collègue et lui adresse à la fois ses chaleureuses félicitations et ses encouragements soutenus.

### Pensez-y...Pensez-y...Pensez-y...

La communication via Internet étant devenue incontournable, n'oubliez pas de nous avvertir de votre éventuel changement d'adresse électronique. Consultez régulièrement votre messagerie, beaucoup trop de mails nous revenant, les boîtes de messagerie de nos correspondants étant saturées car non consultées.

## Petites annonces...

**A vendre ZOOM NIKON AF-S DX ED18-70/3.5-5.4 5G** pour boîtiers numériques DX Nikon (D40, D40x, D70, D70s, D80 notamment). Parfait état, vendu avec parasoleil, bouchons et étui.

Prix : **180 euros**.

Contactez Patrick Paquignon au Snadem ou au 06 08 06 54 51.

**A vendre GUITARE** de marque **Ovation**. Modèle B718 (made in USA) électro-acoustique pour gaucher révisé par luthier. Instrument vendu avec étui d'origine Ovation.

Prix : **500 euros** (estimée 750 euros).

Renseignements au 01 42 76 02 18

**A vendre TROMPETTE** Sib de marque **Gaudet-Courtois**.

Prix : **200 euros**.

Renseignements au 01 42 76 02 18

# Les cotisations du Snadem...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation selon votre échelon et votre quotité de temps de service. Les chiffres en petits caractères inscrits en regard indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66,6% auquel vous donne droit votre adhésion (comme chaque année, notre trésorière vous enverra le document de déduction fiscale en temps utile)

	Tarif plein temps	50%	60%	75%	90%
<b>Stagiaire 1</b>	<b>36</b> 23,76	<b>18</b> 11,88	<b>22,71</b> 14,99	<b>28,44</b> 18,77	<b>34,09</b> 22,50
<b>Stagiaire 2</b>	<b>46</b> 30,36	<b>23</b> 15,18	<b>29,02</b> 19,15	<b>36,34</b> 23,98	<b>43,56</b> 28,75
<b>4</b>	<b>65</b> 42,9	<b>32,5</b> 21,45	<b>41,01</b> 27,07	<b>51,35</b> 33,89	<b>61,55</b> 40,62
<b>5</b>	<b>72</b> 47,52	<b>36</b> 23,76	<b>45,43</b> 29,98	<b>56,88</b> 37,54	<b>68,18</b> 45,00
<b>6 et 7</b>	<b>78</b> 51,48	<b>39</b> 25,74	<b>49,21</b> 32,48	<b>61,62</b> 40,67	<b>73,86</b> 48,75
<b>8 et 9</b>	<b>85</b> 56,1	<b>42,5</b> 28,05	<b>53,63</b> 35,40	<b>67,15</b> 44,32	<b>80,49</b> 53,12
<b>10</b>	<b>94</b> 62,04	<b>47</b> 31,02	<b>59,31</b> 39,14	<b>74,26</b> 49,01	<b>89,01</b> 58,75
<b>11</b>	<b>102</b> 67,32	<b>51</b> 33,66	<b>64,36</b> 42,48	<b>80,58</b> 53,18	<b>96,59</b> 63,75
<b>Hors classe</b>	<b>115</b> 75,9	<b>57,5</b> 37,95	<b>72,56</b> 47,89	<b>90,85</b> 59,96	<b>108,9</b> 71,87



## BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2007-2008 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	<b>36 euros</b>
Stagiaire 2	<b>46 euros</b>
4	<b>65 euros</b>
5	<b>72 euros</b>
6 - 7	<b>78 euros</b>
8 - 9	<b>85 euros</b>
10	<b>94 euros</b>
11	<b>102 euros</b>
Hors classe	<b>115 euros</b>

### TAUX PARTICULIERS

- \* Temps partiel : selon % du poste.
- \* Couple : 1 + 1/2 cotisation.
- \* CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- \* Retraite ou disponibilité ou détachement : **42 euros**

nom : .....

prénom : ..... n° SOI : .....

né(e) le : ..... AP  EM  EPS  échelon

adresse : .....

..... tél. dom. : .....

tél. mobile : ..... e-mail : .....

tél. école(s) : .....

<p>Etablir chèque à l'ordre du <b>SNADEM</b></p> <p><b>CHÈQUE BANCAIRE et CCP</b> à adresser avec le bulletin d'adhésion <b>exclusivement</b> au <b>SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS</b></p> <p><b>FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :</b></p> <p>Chèque à encaisser après le .....</p>
---

**N : F : C : P : S : NC : B : € :**

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.

# **PROGRAMMES ET INSTRUCTIONS**

## **CYCLE II (CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX)**

### **GRANDE SECTION DE MATERNELLE – CP – CE1**

## **ÉDUCATION ARTISTIQUE**

L'éducation artistique à l'école élémentaire développe l'aptitude à l'expression et le goût de la création à partir d'une pratique construite ; elle favorise l'épanouissement de l'autonomie et de la personnalité de l'élève ; elle permet de mieux équilibrer les formes diverses d'intelligence et de sensibilité. Elle cultive des manières de penser et d'agir, devenues indispensables pour s'orienter dans les sociétés contemporaines. Les démarches d'enseignement artistique valorisent les liens interdisciplinaires et, en retour, elles donnent accès aux formes symboliques élaborées qui sont la clé de nombreux savoirs étudiés à l'école. En lien avec les autres champs disciplinaires, elle apporte des références artistiques qui contribuent à construire la "culture humaniste".

L'éducation artistique est assurée soit à l'école même, soit dans d'autres lieux culturels mieux adaptés lorsque le projet pédagogique prévoit une exploitation des ressources de l'environnement. Elle est toujours confiée aux enseignants. Les échanges de service ou des décloisonnements mettant en jeu des maîtres ayant une compétence ou une formation à dominante artistique sont encouragés. L'éducation artistique peut s'appuyer sur les apports d'intervenants qualifiés. Elle bénéficie de l'appoint d'outils pédagogiques diversifiés et renouvelés. Elle permet aux élèves d'explorer, selon les moyens disponibles, les possibilités offertes par l'ordinateur et ses outils d'une manière adaptée à leur âge et à leur degré de maturité.

## **ARTS VISUELS**

### **OBJECTIFS**

Les arts visuels sont partie intégrante de la culture humaniste. À l'école primaire, il s'agit de faire progressivement émerger une typologie des grands domaines de production (musique, architecture, peinture et compositions plastiques) ainsi que les constituants d'une œuvre, les procédés et les genres. Comme dans tous les cycles de l'école, l'enseignement des arts visuels repose sur une pratique régulière où l'action de l'enfant est privilégiée. Tirant parti des expériences sensorielles et gestuelles capitalisées à l'école maternelle, l'élève est amené à solliciter ses habilités perceptives, à exercer son imagination, à recourir à des procédés techniques variés et à élargir son répertoire plastique. Les compétences progressivement acquises sont réinvesties dans de nouvelles productions. À terme, il doit pouvoir choisir des moyens d'expression en fonction d'un projet. La curiosité et l'inventivité continuent d'être encouragées par l'enseignant.

La pratique du dessin, dans ses diverses fonctions, est renforcée. Les autres moyens d'expression sont également approfondis. Le travail sur les matériaux, les manipulations d'objets et d'images se poursuivent et engagent l'élève dans des démarches de réflexion spécifiques. Ces activités installent des habitudes de questionnement sur les choses et le monde, elles permettent de confronter les points de vue. Elles aident ainsi l'élève à mieux

connaître son environnement et à préciser son regard. Les moments d'échange facilitent les prises de conscience et nourrissent la dynamique de création, individuelle et collective. Les productions des élèves sont mises en relation avec des œuvres et des démarches artistiques, présentées sous la forme de documents ou découvertes lors de rencontres ou de sorties. Ces œuvres sont choisies notamment dans la liste des œuvres qui accompagnent ce programme. Ces références sont situées dans le temps. Une liste d'œuvres établie au sein de chaque académie doit permettre l'exploitation et la connaissance des ressources de proximité.

## **PROGRAMME**

La pratique des arts visuels s'inscrit dans la continuité des apprentissages commencés à l'école maternelle. Les activités s'organisent autour de quatre axes : dessin, compositions plastiques, images et œuvres d'art. Toutes ces activités concourent à une éducation du regard.

### **1 - Le dessin**

La pratique régulière du dessin est prioritaire. Elle entre en relation avec les autres formes d'expression, parfois pour les anticiper (dessins préparatoires, croquis explicatif, schéma, étude de composition, plan de fabrication, etc.), parfois comme une des dimensions plastiques d'une réalisation, parfois comme trace ou mémoire.

L'élève utilise le dessin comme un moyen d'expression à part entière. Il lui procure le plaisir de donner forme à une histoire, de reconstituer une scène, d'enregistrer des traces. Les dessins d'imagination et de narration sont privilégiés. L'enseignant crée les situations qui stimulent l'envie de dessiner : les textes littéraires, les albums lus, la bande dessinée sont autant de supports à exploiter. Il organise des activités qui permettent d'affiner les gestes et les tracés, de s'exercer à prolonger une ébauche, à agrandir un dessin, à en inventer la partie manquante...

Au-delà du dessin d'expression spontanée qui a été encouragé à l'école maternelle, l'enseignant incite l'élève à rechercher des solutions pour satisfaire des désirs plus explicites : agrandir, reproduire, traduire, raconter, figurer, évoquer, simplifier, etc. Il met à sa disposition les moyens nécessaires : documentaires, techniques ou matériels. L'enseignant lui fait découvrir des dispositifs plus élaborés tels que l'utilisation d'un projecteur à diapositives pour agrandir, celle d'un photocopieur pour réduire ou éclaircir, celle de l'ordinateur pour déformer, etc.

Au moment où commencent les apprentissages systématiques de la langue écrite et où l'écriture devient une activité quotidienne, l'enseignant amène l'élève à mieux maîtriser son geste en jouant sur le trait pour explorer les multiples facettes de la création graphique, qu'elle relève de l'écriture ou des arts décoratifs. L'utilisation de différents outils (plumes naturelles, en métal, bois taillé, calames, pinceaux japonais...) se combine avec des expériences tentées sur des supports, formats et plans différents. Un rapprochement est opéré entre ces expériences et les différentes formes de graphie dans l'art (la lettre et le mot dans la peinture et la sculpture, les lettres calligraphiées, les enluminures, les abécédaires, le lettrisme, le graffiti, etc.) ou dans les arts décoratifs (tissage, poterie, peintures corporelles, décoration graphique d'objets quotidiens...)

### **2 - Les compositions plastiques**

Les expérimentations sensorielles en plan et en volume conduites à l'école maternelle servent de points d'appui pour développer les réalisations plastiques en deux ou trois dimensions.

L'élève agit sur les formes (des supports, des matériaux, des constituants...), sur les couleurs (mélanges, contrastes, dégradés...), sur les matières et les objets. Il enchaîne des opérations pour chercher à produire des effets. Les activités proposées visent à préciser des principes d'organisation et de composition : répétition, alternance, superposition, orientation, concentration, dispersion, équilibre, etc. Si l'école maternelle a donné à l'enfant l'occasion de jouer avec des objets et des formes et lui a permis de découvrir qu'on pouvait les détourner, les activités du cycle 2 l'incitent à transformer avec une intention de plus en plus explicite une chose en une autre : déstructurer des objets, reprendre des formes connues et les agencer, isoler un fragment et associer des éléments d'origines différentes en variant les moyens d'assemblage. Les ressources et les objets de l'environnement sont reconnus comme des réservoirs de matières et de formes sur lesquelles l'élève peut intervenir (réemploi, recyclage, montage, collage, assemblage, agencement, installation...).

### **3 - Les images**

Les images sont à la fois des matériaux, des documents et des supports d'expression. L'élève doit prendre l'habitude de les fréquenter, de les transformer, de se rendre auteur des images qu'il produit et spectateur impliqué de celles qu'il regarde. Il peut intervenir sur une image existante, découvrir son fonctionnement et en détourner le sens. Il peut projeter des images dans l'espace, sur un mur ou sur un objet et jouer avec les déformations obtenues par anamorphoses, superpositions, obstructions, etc. L'environnement est appréhendé à l'aide de dispositifs optiques particuliers (verres colorés, lentilles, loupe, microscope...) qui en modifient la perception. L'élève expérimente quelques techniques de saisie et de représentation en jouant sur les notions de cadrage et de point de vue : dessin d'observation saisi à travers une fenêtre, relevé au calque, utilisation des technologies analogiques et numériques (appareil photographique traditionnel ou numérique, scanner, ordinateur, logiciels). L'exploitation des images de l'environnement (affiches, publicités, photographies...) permet de mettre en évidence les différents procédés utilisés pour servir un message. L'élève met en œuvre des opérations qui consistent, par exemple, à recomposer une partie cachée ou découpée, à imaginer les prolongements, à associer des éléments empruntés à différentes images traitant du même thème, à restituer les couleurs sur un support en noir et blanc... L'observation, la manipulation, la transformation, la production d'images sont ainsi développées. Au cours des activités, l'élève est amené à nommer des éléments identifiés (couleur, forme, dimension...), à constater des ressemblances et des différences entre des images, des œuvres, des procédés, en utilisant un vocabulaire approprié. Si à l'école maternelle la diversité des images était privilégiée, au cycle 2 se développe une approche plus structurée et approfondie, qui consiste à décrire dans une image les éléments perçus en relation avec les informations délivrées.

### **4 - L'approche et la connaissance d'œuvres**

Le musée de classe (collection du groupe) et le musée personnel (collection individuelle) sont des moyens d'aider l'élève à établir des relations entre ce qu'il sélectionne par goût ou par intérêt et ses propres productions. Encourageant le penchant naturel des enfants à conserver et à rassembler, l'enseignant propose des reproductions d'œuvres, des réserves d'images (images, dessins des élèves, photographies, graphismes, cartes postales, timbres, etc.). Il peut proposer de constituer un magasin de curiosités, véritable cabinet des merveilles qui réunit des objets collectés et classés faisant écho aux recherches de la classe.

Ces collections sont en constante évolution et font l'objet de présentations régulières accompagnées de commentaires. Elles donnent à voir et à penser. L'élève développe des attitudes de questionnement à partir des relations qu'il découvre entre les images et les objets.

La notion d'œuvre d'art est introduite. Elle permet d'aborder les œuvres des listes disponibles au niveau local et national. L'élève doit pouvoir commencer à les situer, établir des rapprochements entre elles et repérer des relations avec ses propres démarches.

## Capacités et attitudes travaillées et attendues en fin de cycle 2

Le texte en caractère droit indique des connaissances ou des capacités retenues pour le palier 1 du « Socle commun de connaissances et de compétences » : elles constituent le cœur du programme.

*Le texte en italique indique des connaissances ou des capacités dont la maîtrise n'est pas retenue pour ce palier : elles constituent toutefois des objectifs du programme pour tous les élèves, et le plus souvent préparent le palier suivant du socle (ici, la fin du cycle 3).*

### CAPACITÉS

*Être capable de :*

- lire et utiliser différents langages :
  - . utiliser le dessin dans diverses fonctions (expression, enregistrement...) ;
  - . *expérimenter des matériaux, des supports, des outils, constater des effets produits et réinvestir tout ou partie des constats dans une nouvelle production ;*
  - . *combiner plusieurs opérations plastiques pour réaliser une production en deux ou trois dimensions, individuelle ou collective ;*
  - produire des images en visant la maîtrise des effets et du sens ;
  - décrire et comparer des images en utilisant un vocabulaire approprié ;
  - établir des relations entre les démarches et procédés repérés dans les œuvres et sa propre production ;
- reconnaître et nommer quelques œuvres d'artistes et les mettre en relation les unes par rapport aux autres (voir listes nationale et académique).

### ATTITUDES

Les arts visuels contribuent à l'acquisition d'une culture humaniste en développant au cours du cycle 2, le sens de l'observation et la curiosité.

Par la fréquentation des œuvres, l'élève découvre des productions artistiques du patrimoine européen.

# **PROGRAMMES ET INSTRUCTIONS**

## **CYCLE II (CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX)**

### **GRANDE SECTION DE MATERNELLE – CP – CE1**

## **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

### **OBJECTIFS**

Comme en maternelle, au cycle des apprentissages fondamentaux l'enseignement de l'éducation physique et sportive vise :

- le développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices ;
- l'accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de référence ;
- l'acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé. En ce sens, l'éducation physique et sportive apporte une contribution originale à la transformation de soi et au développement de la personne telle qu'elle s'exprime dans les activités liées au corps.

Le développement physiologique et psychologique connaît une nouvelle étape à partir de six ou sept ans et permet d'ouvrir largement l'éventail des domaines explorés et des expériences. Le "répertoire moteur" de l'enfant est constitué d'actions motrices fondamentales qui se construisent dès la petite enfance : locomotions (ou déplacements), équilibres (attitudes stabilisées), manipulations, projections et réceptions d'objets. Ces actions, à la base de tous les gestes, se retrouvent dans les diverses activités physiques, sportives et artistiques, sous des formes et avec des sens différents. Au début du cycle 2, les bases de ce répertoire sont constituées et permettent à l'élève de s'adapter à des milieux plus difficiles, d'agir et de s'exprimer corporellement de manière plus complexe.

Au cours du cycle, ces actions motrices vont se perfectionner, dans leur forme mais aussi en vitesse d'exécution, en précision, en force. Les enfants deviendront peu à peu capables d'en enchaîner plusieurs. Ces actions ne seront pas construites pour elles-mêmes, mais au travers de la pratique des activités physiques qui leur donneront tout leur sens : lancer une balle sur une cible (ou dans un panier) pour marquer un point (jeux collectifs) n'a pas la même signification que lancer une balle lestée le plus loin possible (activités athlétiques).

L'éducation physique s'articule avec les autres enseignements :

- par les situations riches en sensations et émotions qu'elle fait vivre, l'éducation physique et sportive est un support privilégié pour permettre aux élèves de parler de leur pratique (nommer, exprimer, communiquer...). En outre, l'intérêt des enfants de cette tranche d'âge pour l'activité physique est une source de motivation supplémentaire pour donner envie de lire et d'écrire des textes divers (fiches, règles de jeu, récits...) ;
- de façon plus spécifique, l'éducation physique participe à l'éducation à la santé et à la sécurité. Elle permet aussi, tout en répondant au besoin de bouger et au plaisir d'agir, de donner aux élèves le sens de l'effort et de la persévérance. Elle offre aussi l'occasion d'acquérir des notions (relation espace-temps, par exemple) et de construire des compétences utiles dans la vie de tous les jours (se repérer dans un lieu, apprécier une situation de risque...) ;
- l'éducation physique et sportive contribue de façon fondamentale à la formation du citoyen, en éduquant à la responsabilité et à l'autonomie. Elle permet de jouer avec la notion de règle, particulièrement importante aux yeux des enfants de ce cycle, de mieux la comprendre, de la faire vivre, et d'accéder ainsi aux valeurs sociales et morales ;
- l'éducation physique aide également à concrétiser certaines connaissances et notions plus abstraites : elle en facilite la compréhension et l'acquisition, en relation avec les activités scientifiques, les mathématiques, l'histoire et la géographie...
- la danse, activité physique et artistique, approchée dans toutes ses formes, permet de faire le lien avec les activités artistiques (arts visuels, éducation musicale...).

L'exploitation par l'enseignant de ces divers aspects est développée dans le document d'application.

### **PROGRAMME**

Comme à l'école maternelle, l'éducation physique et sportive au cycle des apprentissages fondamentaux se donne pour objectif de permettre à chaque élève de construire des compétences de deux sortes : spécifiques, mais également transversales.

## **1 - Activités physiques et compétences spécifiques**

Les diverses activités physiques proposées au cycle 2 ne sont pas la simple copie des pratiques sociales. Elles doivent permettre aux élèves de vivre des "expériences corporelles" particulières, dont les intentions poursuivies, les sensations et les émotions éprouvées sont différentes selon les types de milieux et d'espaces dans lesquels elles sont pratiquées (incertitude ou non, interaction des autres ou non...). En s'engageant dans des activités physiques variées, ayant du sens (affectif, social) pour eux, les élèves peuvent construire quatre types de compétences spécifiques, réalisant des enchaînements simples d'actions élémentaires qui élargissent ainsi leur répertoire moteur. Quelques exemples de compétences à atteindre en fin de cycle, par activité, sont présentés ici.

### **1.1 Réaliser une performance mesurée**

- mettant en jeu des actions motrices variées, caractérisées par leur force, leur vitesse (par exemple : sauter loin, lancer fort, courir vite) ;
- dans des espaces et avec des matériels variés (par exemple : lancer loin un objet léger) ;
- dans des types d'efforts variés (rapport entre vitesse, distance, durée) ;
- de plus en plus régulièrement.

#### **Mise en œuvre**

- activités athlétiques ;
- activités de natation.

#### **Exemples de compétences de fin de cycle Activités athlétiques :**

- courses de vitesse : partir vite à un signal, maintenir sa vitesse pendant 6 à 7 secondes, franchir la ligne d'arrivée sans ralentir ;
- courses d'obstacles : courir et franchir trois obstacles bas successifs en ralentissant le moins possible ;
- sauts : courir sur quelques mètres et sauter le plus loin ou le plus haut possible, avec une impulsion d'un pied dans une zone délimitée.

### **1.2 Adapter ses déplacements à différents types d'environnements**

- dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (grimper, rouler, glisser...) ;
- dans des milieux ou sur des engins instables variés (terrain plat, vallonné, boisé, eau calme, neige, bicyclette, roller, ski...) ;
- dans des environnements progressivement éloignés et chargés d'incertitude (parc public, bois, forêt, montagne, lac...)

#### **Mise en œuvre**

- activités d'escalade ;
- activités d'orientation ;
- activités de natation ;
- activités de rouler et de glisse (bicyclette, roller, patin à glace, ski...) ;
- activités d'équitation...

#### **Exemples de compétences de fin de cycle**

- activités de natation : se déplacer en surface et en profondeur dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (sauter dans l'eau, aller chercher un objet au fond -grand bain-, passer dans un cerceau immergé, remonter, se laisser flotter 5 secondes et revenir au bord) ;
- activités de rouler (roller) : réaliser le parcours suivant slalomer entre des plots, monter et descendre une courte pente, s'arrêter dans une zone de 2 mètres ;
- activités d'orientation : dans un milieu connu (parc public), par deux, retrouver 5 balises sur les indications données par le groupe qui les a placées.

### **1.3 S'opposer individuellement ou collectivement**

- rencontrer un adversaire dans des jeux d'opposition duelle ;
- coopérer avec des partenaires pour s'opposer collectivement à un ou plusieurs adversaires dans un jeu collectif, comme attaquant et comme défenseur.

#### **Mise en œuvre**

- jeux de lutte ;
- jeux de raquettes ;
- jeux collectifs (y compris jeux traditionnels avec et sans ballon).

#### **Exemples de compétences de fin de cycle**

- jeux de raquettes : se déplacer et frapper vers une cible ; réaliser des trajectoires (de balle, de volant) de longueurs différentes ;
- jeux collectifs : enchaîner des actions simples relatives aux différents rôles, notamment d'attaquant (courir et transporter un objet ou passer une balle, recevoir et passer, recevoir et courir vers le but pour aller marquer, tirer, passer la balle à un partenaire, poser la balle ou un objet dans l'espace de marque), ou de défenseur (courir et toucher les porteurs de balle ou d'objets, essayer d'intercepter la balle, courir et s'interposer...).

#### **1.4 Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive**

- exprimer corporellement des personnages, des images, des états, des sentiments ;
- communiquer aux autres des sentiments ou des émotions ;
- réaliser des actions acrobatiques mettant en jeu l'équilibre (recherche d'exploits) ;
- s'exprimer de façon libre ou en suivant différents rythmes, sur des supports sonores divers, avec ou sans engins.

#### **Mise en œuvre**

- danse (dans toutes ses formes) ;
- mime ;
- activités gymniques ;
- activités de cirque
- gymnastique rythmique...

#### **Exemples de compétences de fin de cycle**

- Activités gymniques : sur deux engins de son choix (exemple : barres asymétriques et plinth plus gros tapis sur plan incliné), réaliser un enchaînement de trois actions acrobatiques au minimum ; une des actions est identique dans les deux cas (par exemple : rouler), l'enchaînement comporte un début et une fin.

## **2 - Compétences générales**

L'éducation physique et sportive est une des disciplines les plus favorables à la construction de ces compétences qui caractérisent le volet méthodologique des contenus d'apprentissage, et qui peuvent également être acquises au travers d'autres disciplines. Ces compétences ne sont pas construites pour elles-mêmes. Il s'agit pour l'enseignant d'aider l'élève à acquérir des attitudes, des méthodes, des démarches favorables aux apprentissages, dans la pratique de l'activité mais aussi dans la vie sociale.

Grâce à une pédagogie adaptée, les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres, à accepter puis dominer leurs émotions, à prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions, à comprendre et mettre en œuvre des règles, des codes... Ainsi, les situations mises en place par l'enseignant doivent permettre à chaque élève de choisir son niveau de difficulté, de tenter de nombreux essais en toute sécurité, de pouvoir recommencer s'il a échoué, de réfléchir avec les autres sur la meilleure façon d'agir, de pouvoir aider un camarade ou de se faire aider par une parade ou un conseil...

C'est donc à travers les différentes activités physiques, sportives et artistiques, lors des séances d'éducation physique et sportive, que les élèves vont pouvoir montrer qu'ils sont capables de s'engager lucidement dans l'action (oser s'engager en toute sécurité, choisir des stratégies efficaces, contrôler ses émotions...), construire un projet d'action (le formuler, le mettre en œuvre...), mesurer et apprécier les effets de l'activité (lecture d'indices variés, mise en relation des notions d'espace et de temps, appréciation de ses actions, de ses progrès, de ceux des autres...), appliquer des règles de vie collective (voir "Vivre ensemble").

Les élèves acquièrent des connaissances variées en construisant leurs compétences, dans la pratique des différentes activités. Ce sont des connaissances sur soi, des savoirs pratiques portant sur le "comment réaliser", sur les façons de se conduire dans le groupe classe. Ce sont aussi des connaissances sur les activités elles-mêmes, sur les instruments utilisés, sur les règles qu'elles impliquent... Chacune des compétences générales peut être détaillée en compétences plus précises qui sont présentées dans le document d'accompagnement, en intégrant les connaissances visées, avec des exemples de mise en œuvre dans certaines activités.

## **3 - Programmation des activités**

Une véritable éducation physique cohérente, complète et équilibrée nécessite une programmation précise des activités. Celle-ci est placée sous la responsabilité de l'équipe de cycle. Pour éviter l'accumulation de séances disjointes, quelques principes doivent être respectés.

Dans chacune des années du cycle, les quatre compétences spécifiques (réaliser une performance mesurée, se déplacer dans différents types d'environnements, s'opposer individuellement ou collectivement, concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive) sont abordées.

Chaque compétence est traitée au travers d'une ou plusieurs activités. Ainsi, la compétence "Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive" peut être travaillée dans des activités de danse ou dans des activités gymniques. Il serait souhaitable, pour que les apprentissages soient réels, que les modules d'apprentissage soient de 10 à 15 séances. Par souci de réalisme, le minimum est fixé à cinq ou six séances de chaque activité pour un module d'apprentissage.

Les trois heures hebdomadaires seront réparties au minimum sur deux jours distincts par semaine. La pratique journalière, quand elle est réalisable dans des conditions acceptables, doit être recherchée aussi souvent que possible. La compétence "S'opposer individuellement ou collectivement" est obligatoirement travaillée chaque année grâce à un module d'apprentissage sur les jeux collectifs, traditionnels ou non (on peut compléter la programmation avec un module de jeux de lutte ou de jeux de raquettes). Les activités de natation (un module d'au moins 12 séances chaque année) seront programmées en priorité pour les élèves de ce cycle chaque fois que les équipements le permettront. Les compétences générales et les connaissances peuvent être abordées au travers de toutes les activités physiques.

## **Connaissances, capacités et attitudes travaillées et attendues en fin de cycle 2**

Le texte en caractère droit indique des connaissances ou des capacités retenues pour le palier 1 du Socle commun de connaissances et de compétences : elles constituent le coeur du programme.

*Le texte en italique indique des connaissances ou des capacités dont la maîtrise n'est pas retenue pour ce palier : elles constituent toutefois des objectifs du programme pour tous les élèves, et le plus souvent préparés au palier suivant du socle (ici, la fin du cycle 3).*

### **CONNAISSANCES ET CAPACITÉS**

#### **1 - Compétences spécifiques**

Les compétences visées, activités et niveaux à atteindre sont en interaction permanente. À chaque cycle, ces compétences, de nature identique, se situent à des niveaux de maîtrise différents, et dans différentes activités. Le niveau d'acquisition attendu des compétences suivantes est précisé dans ce texte pour quelques activités.

*Être capable, dans différentes activités physiques, sportives et artistiques, de :*

- réaliser une performance mesurée ;
- adapter ses déplacements à différents types d'environnements ;
- s'opposer individuellement et/ou collectivement ;
- concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique et/ou expressive.

#### **2 - Connaissances et compétences générales**

*Avoir compris et retenu :*

- que l'on peut acquérir des connaissances spécifiques dans l'activité physique et sportive (sensations, émotions, savoirs sur les techniques de réalisation d'actions spécifiques...) ;
- des savoirs précis sur les différentes activités physiques et sportives rencontrées.

*Être capable, dans différentes situations, de :*

- s'engager lucidement dans l'action ;
- construire un projet d'action ;
- mesurer et apprécier les effets de l'activité ;
- appliquer des règles de vie collectives.

# **PROGRAMMES ET INSTRUCTIONS**

## **CYCLE II (CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX)**

### **GRANDE SECTION DE MATERNELLE – CP – CE1**

#### **ÉDUCATION ARTISTIQUE**

L'éducation artistique à l'école élémentaire développe l'aptitude à l'expression et le goût de la création à partir d'une pratique construite ; elle favorise l'épanouissement de l'autonomie et de la personnalité de l'élève ; elle permet de mieux équilibrer les formes diverses d'intelligence et de sensibilité. Elle cultive des manières de penser et d'agir, devenues indispensables pour s'orienter dans les sociétés contemporaines. Les démarches d'enseignement artistique valorisent les liens interdisciplinaires et, en retour, elles donnent accès aux formes symboliques élaborées qui sont la clé de nombreux savoirs étudiés à l'école. En lien avec les autres champs disciplinaires, elle apporte des références artistiques qui contribuent à construire la "culture humaniste".

L'éducation artistique est assurée soit à l'école même, soit dans d'autres lieux culturels mieux adaptés lorsque le projet pédagogique prévoit une exploitation des ressources de l'environnement. Elle est toujours confiée aux enseignants. Les échanges de service ou des décloisonnements mettant en jeu des maîtres ayant une compétence ou une formation à dominante artistique sont encouragés. L'éducation artistique peut s'appuyer sur les apports d'intervenants qualifiés. Elle bénéficie de l'appoint d'outils pédagogiques diversifiés et renouvelés. Elle permet aux élèves d'explorer, selon les moyens disponibles, les possibilités offertes par l'ordinateur et ses outils d'une manière adaptée à leur âge et à leur degré de maturité.

#### **ÉDUCATION MUSICALE**

##### **OBJECTIFS**

De nombreuses compétences ont été acquises à l'école maternelle. Elles sont les bases de l'éducation musicale au cycle des apprentissages fondamentaux qui se caractérise par la recherche d'un équilibre entre activités visant le plaisir de faire de la musique et activités mises au service d'apprentissages précis.

L'enseignant se donne pour objectif de conduire tous les élèves :

- à une émission vocale dont les différents aspects sont progressivement contrôlés ;
- à la mise en œuvre de plus en plus consciente et volontaire des conditions d'une écoute active et adaptée à différents contextes ;
- à l'appropriation de traits spécifiques des différents chants du répertoire ;
- à l'identification des caractéristiques saillantes de musiques appartenant à des contextes culturels diversifiés ;
- au recours à une langue de plus en plus précise pour exprimer ses sensations et émotions, ses choix et ses goûts.

Les interactions entre écouter, produire et inventer sont au centre de toutes les démarches. Celles-ci s'appliquent à l'exercice de la voix chantée mais aussi à celui de la voix parlée. Les matériaux sonores du français, de la langue étrangère ou régionale étudiée, éventuellement des langues maternelles sont autant d'objets qui permettent de nombreuses activités ludiques participant à la fois d'un travail sur l'écoute et de la maîtrise du langage.

Le corps entre en action aussi souvent que possible pour fixer l'acquisition de la pulsation et du tempo, parvenir à une meilleure maîtrise des gestes dans les activités d'accompagnement et renforcer l'exactitude rythmique.

## **PROGRAMME**

L'éducation musicale contribue également à la constitution d'une culture humaniste. À ce stade, il ne s'agit pas d'organiser les activités d'écoute selon un parcours d'histoire de la musique mais de saisir les occasions fournies par la vie de la classe (découverte d'un pays, étude d'une période historique, sensibilisation à une langue, approche d'un texte, d'un monument, d'une œuvre plastique...) pour que, parallèlement à l'écoute des œuvres musicales pour elles-mêmes, l'enfant commence à tisser un réseau de liens entre diverses productions humaines.

### **1 - Voix et chant**

#### **1.1 Culture vocale**

La culture vocale se renforce avec la pratique régulière du chant et de jeux vocaux, soit préparatoires au chant, soit mis au service de visées expressives et inventives. L'élève apprend à stabiliser sa voix, à rechercher la justesse en contrôlant l'intonation à l'oreille, à réguler sa respiration (anticipation, débit...). Il s'exerce à parfaire la diction et la mémorisation du texte des chants mais aussi de poèmes et textes littéraires en travaillant leur rythme et leur prosodie. Il joue avec les matériaux de quelques structures musicales simples, il les répète à l'identique, les modifie, les prolonge, les insère dans des alternances de questions et de réponses ; il improvise. Il s'exerce à suivre sur une partition adaptée la ligne mélodique de ce qu'il chante. Il recherche la qualité de ses interprétations.

#### **1.2 Répertoire**

Le répertoire constitué à l'école maternelle est revisité en début de cycle (reprise de quelques chansons). Il s'accroît notablement tout au long du cycle 2 sans exclure des formes enfantines comme la comptine qui peut notamment être utilisée au service de l'apprentissage d'une langue étrangère ou régionale. Une dizaine de chants sont mémorisés chaque année. Les chants sont choisis tout autant pour les caractéristiques du texte que pour celles de la musique, et en fonction des motivations propres à la classe ou de leurs liens avec d'autres sujets d'étude. L'appropriation du texte et sa compréhension sont toujours indispensables. Le choix des mélodies respecte l'étendue moyenne de la voix des enfants, qui ne dépasse guère à cet âge l'octave, en évitant le risque de tassement dans le grave.

Ce répertoire fait appel aux chants du patrimoine européen et mondial, aux chants accessibles d'auteurs contemporains ou de variétés. L'écoute de plusieurs propositions et leur discussion sont toujours fécondes. Une première approche de la polyphonie peut se faire par la technique des bourdons (adjonction d'une note ou cellule rythmique tenue par un petit groupe) et l'apprentissage de canons très simples. Le document d'accompagnement précise quel cheminement est envisageable à l'école primaire pour progresser vers la polyphonie. La

chorale, qui n'est pas spécifique d'un cycle, est un dispositif inscrit dans le projet de chaque école, visant à mettre en valeur le chant par un soin et des exigences acceptées du fait du plaisir à s'engager dans une réalisation commune. Dirigée par les enseignants les mieux formés, elle repose sur le travail vocal conduit dans chaque classe. Elle est occasion d'enrichir un répertoire polyphonique. La variété des modalités envisageables, les écueils à éviter, les solutions possibles sont détaillés dans le document d'accompagnement.

## **2 - Écoute**

### **2.1 Culture de l'oreille**

L'écoute est une phase importante de la démarche didactique : elle s'articule avec la production et l'invention. Au cycle 2, elle se réalise essentiellement dans l'audition des essais et des reprises successives et vise à améliorer les productions. Elle contribue, par sa fréquence, à stabiliser et renforcer les habitudes et l'acuité auditives nécessaires à la concentration et la mémorisation des œuvres. Elle concerne l'écoute de soi comme l'écoute des autres.

L'écoute d'œuvres musicales ou d'extraits vient compléter cette première approche. C'est un moyen indispensable pour découvrir la diversité de l'expression musicale. Ainsi l'élève affirme peu à peu ses goûts propres et se dote de nouvelles références pour accéder au patrimoine culturel. Il repère des éléments saillants qu'il met en lien avec ceux des chansons qu'il interprète. Il identifie des climats particuliers, des univers contrastés, les qualifie selon sa propre sensibilité, les discute ensuite. Il repère instruments, timbres, motifs, moments de plus ou moins grande densité. Il commence à différencier la chaîne des événements successifs de celle des éléments simultanés. Il prend conscience ainsi que toute musique peut être source de plaisir, voire de rejet, mais demeure toujours objet de curiosité et matière à découvertes infinies.

Par ailleurs, l'écoute de morceaux ou œuvres interprétés en direct à l'école ou, mieux, dans des lieux de concert apporte au travail conduit en classe une dimension et des compléments irremplaçables. Les perceptions deviennent plus précises et marquantes lorsqu'on voit qui joue, à quel moment, de quelle façon.

### **2.2 Répertoire**

Le répertoire est constitué afin d'élargir les références culturelles et esthétiques de l'élève. Il demeure très ouvert et sera précisé en équipe à partir des suggestions fournies dans le document d'accompagnement. Dans la mesure du possible, il fait appel à des œuvres permettant d'établir des liens lisibles avec les chants choisis et les productions en cours d'élaboration. Les choix font aussi parfois écho à des thèmes abordés dans d'autres domaines.

### **2.3 Pratiques instrumentales**

Les pratiques instrumentales ne constituent par un volet d'activités autonomes. Elles sont toujours intégrées au travail d'apprentissage des chants, d'écoute, ou aux projets en construction. Au cycle 2 correspond un palier de maturation et de structuration des capacités motrices fines de l'élève qui devient capable d'intégrer, avec intention et contrôle, des productions instrumentales à ses productions vocales. On mobilise essentiellement les objets sonores, apportés ou fabriqués, les petites percussions classiques, quelques lames sonores. Les réalisations s'en trouvent ainsi enrichies, installant maintenant avec sûreté, de façon de plus en plus consciente, le lien fort entre gestualité affinée et écoute active.

### **3 - Réalisations de projets musicaux**

Les projets musicaux sont indispensables pour que chaque moment d'activité puisse prendre sens et s'inscrire dans l'exigence d'un résultat abouti. Ils sont plus particulièrement l'occasion d'articuler les ressources inventives de l'élève avec la mise en jeu des savoir faire exercés. La démarche de projet coordonne leur mise en œuvre en veillant, à ce niveau, à ne pas faire durer trop longtemps la phase de préparation ainsi qu'à s'assurer du caractère réaliste des événements projetés. Sa rigueur indique clairement comment subordonner les techniques et essais pratiqués, les écoutes reprises, la répartition des rôles à la recherche d'effets expressifs précis. Les activités chorales tout comme les activités chorégraphiques s'inscrivent naturellement dans ce cadre.

Le document d'accompagnement précise la mise en œuvre de ces deux derniers points.

## **Capacités et attitudes travaillées et attendues en fin de cycle 2**

### **CAPACITÉS**

*Être capable de :*

- chanter juste en contrôlant l'intonation à l'oreille ;
- interpréter de mémoire une dizaine de chansons simples par année, en recherchant justesse, précision et expression ;
- mobiliser, soit de façon autonome, soit sur rappel, les habitudes corporelles pour chanter (posture physique, aisance respiratoire, anticipation...) ;
- écouter les autres, pratiquer l'écoute intérieure de courts extraits ;
- *isoler au travers d'écoutes répétées quelques éléments musicaux (repérer en particulier des phrases identiques, leur place respective), en mémoriser certains ;*
- produire des rythmes simples avec un instrument, marquer corporellement la pulsation ;
- *traduire des productions sonores sous forme de représentations graphiques, après appui éventuel sur des évolutions corporelles ;*
- *commencer à exprimer et justifier ses préférences ;*
- exprimer par des enchaînements dansés, personnels ou collectifs, une façon de ressentir une musique ;
- reconnaître et nommer quelques oeuvres et les mettre en relation les unes par rapport aux autres ;

### **ATTITUDES**

L'éducation musicale contribue à l'acquisition d'une culture humaniste en développant au cours du cycle 2, le sens de l'observation et la curiosité. Par la fréquentation des oeuvres et l'écoute, l'élève découvre des productions artistiques du patrimoine européen notamment.